



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Mpox : la Guyane se tient prête



Le 14 août, l'OMS a déclaré que la recrudescence actuelle de Mpox sur le continent africain constitue une urgence de santé publique de portée internationale. Le risque de transmission en France de la nouvelle souche est considéré comme faible, tandis que des cas sporadiques de la souche de 2022 sont régulièrement déclarés tous les mois. Aucun décès n'a été à déplorer. En Guyane, les professionnels de santé sont invités à solliciter l'avis du service de dermatologie du Centre Hospitalier de Cayenne pour tout cas suspect. L'Institut Pasteur est en mesure de détecter ce nouveau variant. Une vaccination post-exposition sera proposée ainsi qu'une vaccination préventive pour les groupes les plus exposés au virus.

Quelle est la situation ?

Le 14 août 2024, le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la recrudescence actuelle du mpox (anciennement variole du singe ou monkeypox) sur le continent africain constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Du 1er janvier au 3 août, le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies a rapporté 14 479 cas de mpox en Afrique, dont 456 décès. L'épidémie est due au clade I, alors que le clade II était responsable de celle de 2022 et de cas sporadiques depuis. Un cas du clade I a été détecté en Suède au 15 août ; aucun en France et a fortiori en Guyane. L'USPPI a pour objectif d'appeler à la mise en place d'une réponse internationale efficace, coordonnée et solidaire.

Quels risques de propagation ?

Il est hautement probable que des cas sporadiques soient déclarés en France, comme cela a été le cas en Suède. L'existence de cas sporadiques ne modifie pas l'analyse de risque de diffusion à

la population générale estimée comme faible par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et témoigne d'un système de surveillance efficace et de la mobilisation des autorités.

Un [message DGS-Urgents](#) souligne toutefois que « la probabilité d'infection par le clade I du mpox virus pour les contacts étroits de cas importés possibles ou confirmés est en revanche élevée, mais la gravité de la maladie devrait être faible ». Une attention doit être portée aux personnes souffrant de maladies sous-jacentes, en particulier les personnes immunodéprimées. « Enfin, la probabilité d'infection pour les personnes ayant de multiples partenaires sexuels qui n'étaient pas auparavant infectées par le clade IIb du MPXV ou qui n'étaient pas vaccinées lors de l'épidémie de 2022 est considérée comme modérée. »

Quelle gravité ?

« Les observations actuelles de l'épidémie de Clade I en Afrique centrale font apparaître une létalité et une virulence supérieures à l'épidémie de clade 2 que nous avons connue en Europe en 2022 (...) Bien que la gravité de la maladie soit dans la plupart des cas faible, les personnes immunodéprimées et celles atteintes d'une infection par le VIH non traitée pourraient présenter une gravité clinique modérée. Globalement, le risque pour ces populations est modéré. »

La Guyane se prépare

Depuis la semaine dernière, l'Agence régionale de santé échange sur le sujet avec les professionnels de santé et notamment la pharmacie à usage intérieur, le service de dermatologie et celui d'infectiologie du Centre Hospitalier de Cayenne, l'Institut Pasteur de Guyane et la cellule régionale de Santé publique France. Hier après-midi, une réunion s'est tenue à l'ARS pour faire le point sur le diagnostic, la vaccination et les parcours de soins. Aujourd'hui, le CHC fera un point sur les procédures et les filières et procédures pour les cas suspects pris en charge par le service de dermatologie et la vaccination réalisée au sein de l'unité des maladies infectieuses et tropicales (Umit).

Que faire face à un cas suspect ?

Les personnes avec des symptômes évocateurs d'une infection à Mpox, notamment une éruption cutanée, doivent contacter préférentiellement leur médecin traitant ou un Cegidd (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) pour se faire dépister. L'ARS met à jour actuellement le logigramme de prise en charge d'une suspicion de cas de mpox, diffusé aux URPS en 2022. La nouvelle version sera transmise aux unions régionales des professionnels de santé concernées. Face à tout cas suspect, les professionnels de santé sont invités à solliciter l'avis du service de dermatologie du CHC :

- Les professionnels des CDPS et hôpitaux de proximité doivent joindre le service de dermatologie du CHC par SiSv2 de préférence ;
- Les autres professionnels de santé doivent le contacter par Comudoc, par courrier électronique à dermatologie.dermatologie@ch-cayenne.fr ou sur le numéro de téléphone portable du service.

La sollicitation de cet avis est importante en raison du risque de confusion avec d'autres éruptions cutanées. Les prélèvements seront confiés à l'Institut Pasteur qui a indiqué être en mesure de détecter le nouveau variant du virus.

Le mpox est une maladie à déclaration obligatoire au même titre que les autres orthopoxviroses. Tout cas suspect doit ainsi être signalé sans délai à l'Agence régionale de santé à l'adresse ars973-alerte@ars.sante.fr en transmettant le [formulaire de déclaration obligatoire](#) correspondant à la maladie. Cette déclaration permettra à l'ARS de mettre en place les mesures nécessaires à la limitation du risque de propagation : isolement, contact-tracing pour identification des personnes contacts, rappel des mesures de prévention, organisation de la vaccination des contacts, etc. »

Vaccination : qu'en est-il ?

Le Centre Hospitalier de Cayenne fait le point ces jours-ci sur la vaccination. En 2022, il a centralisé les commandes et fournissait les doses aux différents centres de vaccination : centre antirabique du CHC, CDPS, Cegidd de la Croix-Rouge française et du Chog.

Les personnes adultes contacts à risque élevé de contracter le virus mpox peuvent être vaccinées, incluant les professionnels de santé exposés sans mesure de protection individuelle. Il s'agit d'une vaccination post-exposition, dans une stratégie réactive autour d'un cas confirmé de mpox. Dans l'idéal, le vaccin doit être administré dans les quatre jours après le contact à risque et au maximum quatorze jours.

En septembre, la Haute Autorité de santé (HAS) rendra un avis sur l'intérêt de lancer une campagne de vaccination préventive ou de rappel à destination des populations cibles. Les populations cibles identifiées en 2022 et qui n'ont jamais été vaccinées auront la possibilité de se faire vacciner sans attendre cet avis :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les personnes transsexuelles rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les travailleurs du sexe ;
- Les professionnels exerçant dans des lieux de consommation sexuelle.

L'ARS se rapprochera des associations intervenant auprès de ces publics pour en rediscuter avec elles.

EN BREF

◆ Vingt et une présentations, seize ateliers et un ciné-débat pour les Assises de la santé mentale



Du 9 au 12 septembre, l'Agence régionale de santé organise de Santé de Guyane, les premières Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en Guyane. Le rendez-vous, destiné aux professionnels de santé, se déroulera à l'hôtel Royal Amazonia à Cayenne, sur les thèmes de l'enfance et de la jeunesse.

Franck Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, l'Unicef et de nombreux acteurs de la santé mentale y participeront. Ces rencontres entre les professionnels des champs sanitaire, social et médico-social, les acteurs associatifs, les pouvoirs publics, les représentants et familles d'usagers répondent à un besoin fort de coordination et d'échanges d'expertise, souligné lors de l'élaboration du Projet territorial de santé mentale (PTSM 2022-2026.) Le programme, basé sur les axes de cette feuille de route, invite à prendre la pleine mesure de l'enjeu décisif que représente la bonne santé mentale des enfants et des jeunes.

Ces Assises invitent les acteurs à penser la santé mentale dans une approche globale, en apportant une attention particulière aux facteurs de risque les plus fréquents en Guyane (violences sexuelles et éducatives, violences intrafamiliales, conduites addictives, vulnérabilités psychosociales...), aux manifestations du mal-être de l'enfant et de l'adolescent et aux leviers pour l'amélioration du parcours de vie et de soin de ces derniers.

D'autres publics spécifiques et thématiques transversales feront également l'objet d'échanges entre les professionnels, répondant à des enjeux majeurs en Guyane : la santé mentale des migrants, le parcours de prise en charge spécifique des personnes placées sous-main de justice, l'accompagnement des aidants, le défi des usagers des territoires isolés, les enfants touchés par les troubles du neuro-développement... Organisées sous forme de symposium, alternant vingt et une présentations en plénière et seize ateliers en groupes de travail, les Assises apporteront des pistes de travail, des outils, des réponses concrètes pour améliorer la prévention, le repérage, la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et des jeunes.

Destinées aux professionnels, ces Assises proposeront également un Ciné-débat citoyen, permettant de sensibiliser la population générale, et de porter un plaidoyer afin de réaffirmer que la santé mentale est « un droit fondamental de tout être humain ».

Ces assises s'ouvriront le lundi 9 septembre par une conférence des financeurs entre l'ARS, la préfecture, la Direction générale de la cohésion et des populations, la Collectivité territoriale, l'Association des maires de Guyane... Elle sera clôturée le jeudi par la signature du contrat territorial de santé mentale, qui traduira les engagements de l'ARS sur les financements dédiés à la santé mentale. C'est également au cours de cette semaine que seront présentées les conclusions de la mission du Cash de Nanterre sur la prise en charge des personnes vivant dans la rue et présentant des troubles psychiques ([lire la Lettre pro du 26 juillet](#)).

Le programme

Mardi 10 septembre

- De 8h30 à 9h30 : ouverture, présentation, périmètre, feuille de route et représentation de la santé mentale en Guyane ;
- De 9h30 à 11 heures : les facteurs de risque en santé mentale ;
- De 11 heures à 12h30 : ateliers sur les facteurs de risque en santé mentale ;

- De 14 heures à 15h10 : santé mentale et troubles psychiques chez l'enfant et l'adolescent ;
- De 15h30 à 17h40 : ateliers sur la santé mentale et les troubles psychiques chez l'enfant et l'adolescent ;
- De 19h30 à 21 heures : ciné-débat grand public à l'Eldorado.

Mercredi 11 septembre

- De 8h25 à 11 heures : ouverture, offre de soins et d'accompagnement en santé mentale / handicap physique ;
- De 11 heures à 12h30 : ateliers sur l'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale ;
- De 14 heures à 15h30 : parcours spécifiques ;
- De 15h30 à 20 heures : Ateliers sur les parcours spécifiques, restitutions, cocktail.

♦ **Les infections respiratoires aiguës en baisse**



Dans un [point épidémiologique](#) diffusé jeudi, Santé publique France constate que la circulation des infections respiratoires aiguës poursuit son ralentissement tant en médecine de ville que dans les hôpitaux du littoral. SpF relève moins de huit cents consultations en ville entre le 29 juillet et le 11 août.

S'agissant des diarrhées, l'activité est stable à un niveau élevé en médecine de ville, modérée et stable aux urgences et en diminution en CDPS et hôpitaux de proximité.

« Depuis cinq semaines, les niveaux de circulation de la dengue en Guyane sont stables et proches de ceux observés avant l'épidémie, poursuit SpF. Le secteur du littoral ouest est le dernier secteur encore en épidémie avec un niveau de circulation de la dengue oscillant d'une semaine à l'autre et en légère hausse » entre le 29 juillet et le 11 août.

Le nombre d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins se maintient à un niveau faible.

E-Santé

Un Moot sur la cybersécurité proposé par l'Anssi



L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) propose une [formation en ligne](#) (Moot) présentant les notions de base de la cybersécurité. Les participants y trouvent l'ensemble des informations pour s'initier à la cybersécurité, approfondir ses connaissances et ainsi agir efficacement sur la protection de ses outils numériques. Ce dispositif est accessible gratuitement. Le suivi intégral de ce dispositif leur fera bénéficier d'une attestation de réussite.

La formation s'articule autour de quatre modules :

- Un panorama de la sécurité des systèmes d'information ;
- La sécurité de l'authentification ;
- La sécurité sur internet ;
- La sécurité du poste de travail et le nomadisme.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Coqueluche : personnes à risque, recommandations vaccinales et fiche mémo sur l'antibiothérapie



Alors que la circulation de la bactérie Bordetella pertussis, responsable de la coqueluche, s'intensifie dans l'Hexagone et en Europe, et que la rentrée des classes est propice à de nombreux déplacements de et vers la Guyane, un [message DGS Urgent](#) rappelle l'importance de la vaccination des femmes enceintes à partir du deuxième trimestre.

Dans son [point épidémiologique du 29 juillet](#), Santé publique France rappelle que 28 décès sont intervenus depuis le début de l'année dont vingt enfants (18 âgés de moins d'un an) et neuf en juillet.

Dans un [avis du 22 juillet](#), la Haute Autorité de santé rappelle que la stratégie la plus efficace reste la vaccination anticoqueluche :

- Des femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de grossesse ;
- Des nourrissons avec la première dose dès huit semaines et la deuxième à quatre mois avec un rappel à onze mois ;

En l'absence de vaccination de la femme enceinte pendant sa grossesse :

- De la mère en post-partum immédiat même si elle allaite ;
- De l'entourage du nouveau-né (parents, fratrie, grands-parents et autres personnes susceptibles d'être en contact étroit et durable avec le nourrisson au cours de ses six premiers mois).

Dans son avis du 22 juillet, la HAS recommande en complément :

- Que l'entourage proche (quel que soit son âge) du nouveau-né/nourrisson reçoive une dose de rappel de vaccin dTcaP si la vaccination coquelucheuse antérieure date de plus de cinq ans ;
- Que reçoive une dose de rappel avec un vaccin dTcaP (BOOSTRIXETRA ou REPEVAX) tout professionnel travaillant au contact des nouveau-nés et nourrissons de moins de six mois lorsque la dernière injection date de plus de cinq ans, notamment les professionnels soignants des services de maternité, néonatalogie, de pédiatrie..., les professionnels de santé en ville (médecins libéraux, kinésithérapeutes, PMI, etc.), les étudiants des filières médicales et paramédicales, les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels, les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting.

De plus, la HAS préconise que les professionnels qui ne sont pas au contact des enfants de moins de six mois et qui souhaitent adopter une démarche volontaire de rappel puissent bénéficier d'une dose additionnelle si leur dernière injection date de plus de cinq ans.

Dans un [avis du 30 juillet](#), le HCSP rappelle qui sont les personnes à risque :

- Nourrissons de moins de six mois ;
- Nourrissons de six à onze mois avec moins de deux doses ou dont la dernière est inférieure à deux semaines ;
- Personnes présentant une maladie respiratoire chronique, obésité ou déficit immunitaire ;
- Personnes âgées de plus de 80 ans.

Le 5 août, la HAS a actualisé sa [fiche mémo](#) sur les choix et durées d'antibiothérapie dans la prise en charge de la coqueluche chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte.

Offres d'emploi



- L'ARS recrute un **chef de projet ESMS numérique** au sein de la direction de l'offre de soins (titulaire ou contractuel, à pourvoir au 1er novembre). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 22 septembre.
- Le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais recherche un **infirmier d'éducation thérapeutique du patient** en oncologie (CDD de remplacement, temps plein). [Consulter l'offre et candidater](#).

Agenda

Jeudi 29 août

► **Les Matinées pour en parler**, organisées par GPS. [La diversité sexuelle et de genre](#), de 9 heures à 12 heures à GPS (Saint-Laurent-du-Maroni).

Mercredi 4 septembre

► **Afterwork** de la CPTS centre littoral, à partir de 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne, à destination des professionnels de santé adhérents ou salariés des structures adhérentes. [Inscription obligatoire en ligne](#).

Du 9 au 12 septembre

► **Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, à Cayenne.

Jeudi 3 octobre

► **Conférence** grand public dans le cadre du congrès de diabétologie et pathologies métaboliques et endocriniennes

Vendredi 4 et samedi 5 octobre

► **Congrès** de diabétologie et pathologies métaboliques et endocrinienne, organisé par Diabète Guyane obésité (DGO). S'inscrire [ICI](#)

Samedi 5 et dimanche 6 octobre

► **Relais pour la vie** organisé par la Ligue contre le cancer, de samedi 15 heures à dimanche 15 heures sur la place des Palmistes, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Jeudi 10 octobre

► **Journée d'études** « Handicap et vie intime, affective et sexuelle » organisée par le Creai à destination des professionnels du champ du handicap, des personnes concernées et de leurs familles, de 9 heures à 16h30 à Cayenne. Renseignements : contact@creai-guyane.org.

Lundi 14 octobre

► **Colloque « Santé sexuelle et société aux Antilles et en Guyane »** sur le campus de Troubiran, à Cayenne.

Du 15 au 18 octobre

► **Les AgiT, Assises guyanaises** d'infectiologie et médecine tropicale, à Cayenne.

Du 13 au 15 novembre

► **Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et anesthésie**, au Royal Amazonia, à Cayenne. Inscriptions aux formations pré-congrès : assistant-coordo@reseauperinatguyane.fr

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)